

Guide de mise en candidature

# 

# TABLE DES MATIÈRES

[MESSAGE DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES 1](#_Toc188617497)

[PRÉSENTATION DES PRIX D’EXCELLENCE 2025 2](#_Toc188617498)

[A. PRIX AUX PROFESSEUR(E)S - ENSEIGNEMENT 3](#_Toc188617499)

[B. PRIX AUX PROFESSEUR(E)S POUR L’ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS 5](#_Toc188617500)

[C. PRIX POUR LA RECONNAISSANCE D’UNE CARRIÈRE EN ENSEIGNEMENT 7](#_Toc188617501)

[D. PRIX AUX CHARGÉ(E)S DE COURS, CHARGÉ(E)S D’ENSEIGNEMENT DE CLINIQUE, SUPERVISEUR(E)S DE STAGE ET CLINICIEN(NE)S ENSEIGNANT(E)S 9](#_Toc188617502)

[E. PRIX POUR L’ENCADREMENT DES STAGIAIRES DANS LES MILIEUX PROFESSIONNELS 11](#_Toc188617503)

[F. PRIX POUR UNE PÉDAGOGIE RESPECTUEUSE DES CULTURES ET DES SAVOIRS AUTOCHTONES 13](#_Toc188617504)

[G. PRIX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE 15](#_Toc188617505)

[H. PRIX POUR LE COENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE 17](#_Toc188617506)

[I. PRIX POUR L’INNOVATION DANS L’UTILISATION DE L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE EN ENSEIGNEMENT 19](#_Toc188617507)

[J. PRIX POUR L’INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES 21](#_Toc188617508)

[K. PRIX AUX DOCTORANT(E)S ET AUX STAGIAIRES POSTDOCTORAUX CHARGÉ(E)S DE COURS 23](#_Toc188617509)

[L. PRIX AUX AUXILIAIRES D’ENSEIGNEMENT 25](#_Toc188617510)

[MODALITÉS D’ATTRIBUTION DES PRIX 27](#_Toc188617511)

[DATES IMPORTANTES 27](#_Toc188617512)

[INFORMATION 27](#_Toc188617513)

[Annexe A. Formulaire de candidature 28](#_Toc188617514)

# 

# MESSAGE DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES

Chers collègues,

Chères collègues,

À titre de membre du corps enseignant de l’Université de Montréal, votre rôle auprès des étudiants et des étudiantes est déterminant. Votre passion et votre engagement leur permettent de vivre un parcours riche d’apprentissages et d’expériences. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Depuis sa création en 1992, le concours des prix d’excellence en enseignement de l’Université de Montréal est une manière de souligner des contributions remarquables à différents volets de l’enseignement et de l’innovation. Cette année, nous avons le plaisir de vous présenter deux nouveaux prix, soit le prix pour la reconnaissance d’une carrière en enseignement qui sera remis à chaque année, et le prix pour l’innovation dans l’utilisation de l’intelligence artificielle générative en enseignement, qui sera remis aux deux ans.

Je vous invite donc à soumettre un dossier de candidature pour l’un ou l’autre des prix. Si vous occupez un poste de direction, n’hésitez pas à encourager vos collègues ou des équipes reconnues pour leur engagement au regard de la formation à présenter leur dossier. C’est en soi un message de reconnaissance que vous leur transmettez.

Pour en savoir un peu plus sur les lauréats des prix de l’année dernière, vous pouvez consulter le site des prix d’excellence en enseignement à l’adresse suivante : <https://nouvelles.umontreal.ca/series/serie/prix-d-excellence-en-enseignement-2024/>

Un merci très sincère pour votre précieuse contribution à la formation et à la réussite de nos étudiants et de nos étudiantes.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études,

Pascale Lefrançois

# PRÉSENTATION DES PRIX D’EXCELLENCE 2025

Cette année, un maximum de 15 prix sera attribué pour honorer le travail du personnel enseignant. Le tableau ci-dessous précise les trois catégories et les prix associés à chacune.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Catégories | | |
| Enseignement et encadrement | A. Professeur(e)s – enseignement (2 prix)B. Professeur(e)s – encadrement aux cycles supérieurs (1 prix)C. Professeur(e)s– une carrière enenseignement (1 prix)D. Chargé(e)s de cours, chargé(e)s d’enseignement clinique, superviseur(e)s de stages et clinicien(ne)s-enseignant(e)s (3 prix)E. Encadrement des stagiaires dans les milieux professionnels (1 prix) |
|  |  |
| Innovation | F. Pédagogie respectueuse de la culture et des savoirs autochtones (individuel ou équipe, 1 prix)G. Développement durable (individuel ou en équipe, 1 prix)H. Co-enseignement interdisciplinaire, (1 prix)I. Innovation pédagogique – intelligence artificielle (individuel ou en équipe, 1 prix)J. Internationalisation des programmes d’études (individuel ou équipe, 1 prix) |
|  |  |
| Prix aux étudiants et étudiantes | K. Doctorant(e)s chargé(e)s de cours et stagiaires postdoctoraux (1 prix)L. Auxiliaires d’enseignement (1 prix) |

Chaque prix attribué est d’une valeur de 4 000 $. Le montant est imposable.

Les candidats et les candidates voudront prendre note qu’elles peuvent soumettre leur dossier pour un seul prix. De plus, un lauréat ou une lauréate d’un prix au cours des années antérieures ne peut soumettre de nouveau sa candidature pour le même prix.

# PRIX AUX PROFESSEUR(E)S - ENSEIGNEMENT

### Nature des prix

Un maximum de deux (2) prix est décerné à des professeurs et professeures de l’Université de Montréal pour souligner leur contribution exceptionnelle à l’enseignement auprès des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs. Chaque personne lauréate recevra un montant de 4 000 $[[1]](#footnote-1) accompagné d’un parchemin reconnaissant sa contribution.

### Admissibilité

Les prix sont attribués à des professeurs et professeures qui ont le statut de membres réguliers du personnel enseignant, au rang d’adjoint, agrégé ou titulaire.

### Critères de sélection

Le jury évaluera les dossiers pour l’excellence de l’enseignement au premier cycle et aux cycles supérieurs en tenant compte des critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d’exemple) :

#### Excellence dans la tâche d’enseignement

* Habiletés d’enseignement
* Intérêt pour l’enseignement
* Stimulation des étudiants et étudiantes
* Relation professeur(e)-étudiant(e)s
* Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante
* Qualité des activités d’encadrement des étudiantes et étudiants

#### Stratégies pédagogiques déployées pour améliorer l’efficacité de son enseignement

* Approches pédagogiques
* Matériel didactique (plan de cours, notes de cours, activités pédagogiques, etc.)
* Prise en compte des difficultés d’apprentissage des étudiants et étudiantes
* Mesures de soutien pour la réussite étudiante
* Aspect novateur des formules et des méthodes d’encadrement utilisées
* Participation à des activités de perfectionnement professionnel

#### Participation à l’amélioration de l’enseignement dans son unité

* Conception de cours
* Élaboration de programmes d’études
* Travail avec des comités sur l’enseignement, l’apprentissage et l’encadrement
* Leadership pour la réalisation de projets pédagogiques dans l’unité
* Animation pédagogique dans l’unité
* Intérêt pour l’interdisciplinarité

#### Rayonnement aussi bien à l’intérieur qu’à l’extérieur de l’Université

* Communications et publications sur l’enseignement universitaire
* Mentorat
* Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique

### Présentation des candidatures

La personne candidate est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée).  Section 2 : Énoncé de la personne candidate.  Texte présentant votre vision et votre philosophie en regard de l’enseignement en décrivant comment celles-ci s’incarnent de façon novatrice et originale dans votre pratique (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est suggéré de donner des exemples permettant au jury de bien juger des réalisations.  Section 3 : Liste des cours pour les trois dernières années (incluant l’année en cours) en précisant les titres des cours et les profils des effectifs étudiants.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur de la personne candidate. |
| Pièces complémen-taires | Document 1 : Un exemple de plan de cours.  Document 2 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d’enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune des prestations.[[2]](#footnote-2) Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.  Document 3 : Des commentaires et témoignages d’étudiant(e)s ou de diplômé(e)s à qui vous avez enseigné (par exemple, de la part de l’association étudiante ou d’un groupe d’étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou de la faculté se charge de cette demande pour éviter tout malaise.  Document 4 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur vos réalisations en enseignement et encadrement pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants :   * Prix et distinctions en enseignement * Participation à des comités pédagogiques et degré d’implication dans ces comités * Conception de programmes et de matériel didactique, au 1er, 2e ou 3e cycle ou pour une portion de programme (en précisant l’envergure du programme et le degré d’implication) * Développement et implantation de programmes * Mise en place d’améliorations dans les programmes (incluant la coordination et la gestion) * Développement d’approches ou d’activités interdisciplinaires * Invitations reçues : consultation en enseignement ou pour l’encadrement, contribution ou participation à des activités (nombre, lieux, fréquence) * Communications et publications sur l’enseignement universitaire |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# PRIX AUX PROFESSEUR(E)S POUR L’ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS

### Nature du prix

Un (1) prix est décerné à un professeur ou à une professeure (incluant les professeurs chercheurs) de l’Université de Montréal afin de souligner sa contribution exceptionnelle pour l’encadrement des étudiants et des étudiantes dans les programmes de formation à la recherche aux cycles supérieurs. La personne lauréate reçoit un montant de 4 000 $ [[3]](#footnote-3) accompagné d’un parchemin reconnaissant sa contribution.

### Admissibilité

Le prix est attribué à un professeur ou une professeure qui détient la pleine affectation à l’encadrement des études de maîtrise et de doctorat aux cycles supérieurs.

### Critères de sélection

Le jury évaluera les dossiers de candidature en considérant différents critères :

* Le caractère novateur des formules et des méthodes d’encadrement utilisées
* L’appréciation des activités d’encadrement par les étudiants et les étudiantes et par l’unité
* Le taux de diplomation des étudiants et des étudiantes encadrés par le candidat ou la candidate
* La durée moyenne des études des étudiants et des étudiantes encadrés
* Les bourses obtenues par les étudiants et les étudiantes encadrés
* Les prix remportés par des étudiants et des étudiantes encadrés pour leur mémoire ou leur thèse

### Présentation des candidatures

La personne candidate est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée).  Section 2 : Énoncé de la personne candidate.  Texte présentant votre vision et votre philosophie de l’encadrement aux cycles supérieurs et décrivant comment celles-ci s’incarnent dans votre pratique selon les critères de sélection énumérés précédemment (maximum 1 500 mots) en présentant, notamment :   * Le contexte particulier de l’unité de même que du (ou des) programme(s) d’études dans lequel vous intervenez * Les formules et les méthodes d’encadrement utilisées et leur potentiel de transfert dans d’autres contextes * L’intégration des étudiants et des étudiantes dans vos activités de recherche * Le taux de diplomation et la durée moyenne des études des étudiants et étudiantes[[4]](#footnote-4) encadrés par rapport aux autres étudiants et étudiantes du programme   Section 3 : Sans objet.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur de la personne candidate. |
| Pièces complémen-taires | Document 1 : La liste des étudiants et étudiantes encadrés ayant complété leur programme d’études, en précisant :   * Le titre du programme * Le titre de leur mémoire ou de leur thèse * La date de début et de fin de leur candidature * Les bourses obtenues par les personnes étudiantes pendant l’encadrement * Les prix remportés par les personnes encadrées pour leur mémoire ou leur thèse   Document 2 : Des commentaires et témoignages d’étudiant(e)s ou de diplômé(e)s que vous avez encadrés. Il est suggéré que la direction du département ou de la faculté se charge de cette demande pour éviter tout malaise.  Document 3 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur vos réalisations en enseignement et encadrement pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants :   * Prix et distinctions en enseignement * Participation à des comités pédagogiques et degré d’implication dans ces comités * Conception de programmes et de matériel didactique : au 1er, 2e ou 3e cycle ou pour une portion de programme (en précisant l’envergure du programme et le degré d’implication) * Développement et implantation de programmes * Mise en place de changements ou de nouveautés dans les programmes (incluant la coordination et la gestion) * Développement d’approches ou d’activités interdisciplinaires * Invitations reçues : consultation en enseignement ou pour l’encadrement, contribution ou participation à des activités (nombre, lieux, fréquence) * Communications et publications sur l’enseignement universitaire |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# PRIX POUR LA RECONNAISSANCE D’UNE CARRIÈRE EN ENSEIGNEMENT

### Nature du prix

Le prix souligne la carrière remarquable en enseignement d’une professeure ou d’un professeur de l’Université de Montréal. Les accomplissements dans la formation et dans l’encadrement des personnes étudiantes, au premier cycle comme aux cycles supérieurs, ainsi que le leadership pédagogique et l’innovation, sont considérés par le jury pour valoriser une trajectoire universitaire engagée dans l’excellence en enseignement. La personne lauréate recevra un montant de 4 000 $[[5]](#footnote-5) accompagné d’un parchemin reconnaissant sa contribution.

### Admissibilité

Le prix est attribué à une professeure ou à un professeur régulier, au plus tôt, après avoir annoncé sa retraite (pleine ou graduelle), au plus tard dans l'année qui suit la prise de la retraite. Les personnes candidates doivent avoir été au service de l’UdeM pendant au moins 10 années.

### Critères de sélection

Le jury évaluera les candidatures en tenant compte des critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d’exemple) :

#### Constance dans l’excellence en enseignement

* Richesse de la trajectoire en enseignement à l’UdeM
* Accomplissements en matière d’encadrement aux cycles supérieurs
* Évolution des approches pédagogiques mises en œuvre au fil de la carrière académique

#### Diversité de la contribution en enseignement

* Polyvalence du travail en enseignement
* Diversité dans la nature des activités pédagogiques, des programmes, des profils étudiants, etc.

#### Leadership dans le développement pédagogique de l’UdeM

* Implication au cours de la carrière dans le développement de programmes de formation
* Engagement dans la mise à jour de programmes
* Mobilisation des équipes enseignantes
* Mentorat et autres actions en soutien aux autres personnes enseignantes

#### Rayonnement

* Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique (y compris sous forme de communications ou publications)
* Reconnaissances en matière d’enseignement obtenues pendant la carrière

### Présentation des candidatures

La personne candidate est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée).  Section 2 : Énoncé de la personne candidate.  Texte présentant votre trajectoire, votre vision et votre philosophie en enseignement et en encadrement, décrivant comment vous avez incarné celles-ci pendant votre carrière à l’UdeM (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples permettant au jury de bien juger des réalisations.  Section 3 : Sans objet.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur de la personne candidate. |
| Pièces complémen-taires | Document 1 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les appréciations des prestations d’enseignement effectuées les 10 dernières années.[[6]](#footnote-6) Les rapports individuels de chacune des prestations ne sont pas demandés et ne seront pas considérés par le jury. Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les appréciations de l’enseignement de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.  Document 2 : Des commentaires et témoignages d’étudiant(e)s ou de diplômé(e)s à qui vous avez enseigné (par exemple, de la part de l’association étudiante ou d’un groupe d’étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou de la faculté se charge de cette demande pour éviter tout malaise.  Document 3 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur vos réalisations en enseignement et en encadrement pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants :   * Tableau synthèse présentant les activités de formation et d’encadrement * Prix et distinctions en enseignement * Participation à des comités pédagogiques et degré d’implication dans ces comités * Conception de programmes et de matériel didactique : au 1er, 2e ou 3e cycle ou pour une portion de programme (en précisant l’envergure du programme et le degré d’implication) * Développement et implantation de programmes * Mise en place d’améliorations dans les programmes (incluant la coordination et la gestion) * Développement d’approches ou d’activités interdisciplinaires * Invitations reçues : consultation en enseignement ou pour l’encadrement, contribution ou participation à des activités (nombre, lieux, fréquence) * Communications et publications sur sa propre pratique d’enseignement universitaire |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# PRIX AUX CHARGÉ(E)S DE COURS, CHARGÉ(E)S D’ENSEIGNEMENT DE CLINIQUE, SUPERVISEUR(E)S DE STAGE ET CLINICIEN(NE)S ENSEIGNANT(E)S

### Nature des prix

Un maximum de trois (3) prix d’excellence en enseignement est décerné à des chargé(e)s de cours, des superviseur(e)s de stage de l’Université de Montréal ou clinicien(ne)s enseignant(e)s pour souligner leur contribution exceptionnelle à l’enseignement. Chaque personne lauréate reçoit un montant de 4 000 $ [[7]](#footnote-7) ainsi qu’un parchemin reconnaissant sa contribution.

### Admissibilité

Pour soumettre un dossier de candidature, la personne doit avoir obtenu sa probation (le cas échéant). Les chargé(e)s de formation pratique et les chargé(e)s d’enseignement de clinique sont aussi admissibles à ce prix. Toutefois, les professeurs qui ont une charge de cours en vertu d’un contrat particulier sont exclus. Les superviseurs et superviseures de stages, membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l’Université de Montréal, sont aussi admissibles.

Note : Les doctorant(e)s et stagiaires postdoctoraux sont invités à soumettre leur candidature dans la catégorie du Prix aux doctorant(e)s et stagiaires postdoctoraux chargé(e)s de cours.

### Critères de sélection

Le jury évaluera les dossiers pour l’excellence en enseignement en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d’exemple) :

#### Excellence dans la tâche d’enseignement

* Habiletés d’enseignement
* Intérêt pour l’enseignement
* Stimulation des étudiants et étudiantes
* Relation enseignant(e)-étudiant(e)s
* Qualité de l’encadrement
* Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

#### Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l’efficacité de son enseignement

* Approches pédagogiques
* Matériel didactique (plan de cours, notes de cours, activités pédagogiques, etc.)
* Prise en compte des difficultés d’apprentissage des étudiants et étudiantes
* Mesures de soutien pour la réussite étudiante
* Participation à des activités de perfectionnement professionnel

#### Participation à l’amélioration de l’enseignement dans son unité

* Conception de cours
* Élaboration de programmes d’études
* Travail avec des comités sur l’enseignement et l’apprentissage
* Leadership pour la réalisation de projets pédagogiques dans l’unité
* Animation pédagogique dans l’unité

#### Rayonnement à l’intérieur et à l’extérieur de l’Université

* Communications et publications sur l’enseignement universitaire
* Mentorat
* Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique

Pour l’excellence dans l’encadrement des stages, les critères de sélection mentionnés à titre d’exemple dans la catégorie « E » (ci-après) seront considérés.

### Présentation des candidatures

La personne candidate est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée).  Section 2 : Énoncé de la personne candidate.  Texte présentant votre vision et votre philosophie en regard de l’enseignement et décrivant comment celles-ci s’incarnent de façon novatrice et originale dans votre pratique (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples qui permettent aux membres du jury de bien juger des réalisations.  Section 3 : Liste des cours ou des stages pour les trois dernières années (incluant l’année en cours) en précisant les titres des cours ou des stages et les profils des effectifs étudiants.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur de la personne candidate. |
| Pièces complémen-taires | Document 1 : Un exemple de plan de cours.  Document 2 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d’enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations.[[8]](#footnote-8) Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.  Document 3 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur les réalisations en enseignement et pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants :   * Prix et distinctions en enseignement * Participation à des comités pédagogiques et degré d’implication dans ces comités * Conception de programmes, d’une portion de programme ou de matériel didactique : envergure du programme et degré d’implication * Implantation de programme * Mise en place de changements ou de nouveautés dans les programmes (coordination et gestion) * Invitations : consultation en enseignement ou participation à des activités d’apprentissage (nombre, lieux, fréquence) * Communications et publications sur l’enseignement universitaire |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# PRIX POUR L’ENCADREMENT DES STAGIAIRES DANS LES MILIEUX PROFESSIONNELS

### Nature du prix

Un (1) prix pour l’encadrement des stagiaires dans les milieux professionnels est décerné pour reconnaître la contribution importante des personnes accueillant et encadrant des stagiaires de l’Université de Montréal. Ces prix s’adressent spécifiquement aux personnes œuvrant dans différents milieux professionnels et qui ne sont pas rémunérées par l’Université de Montréal pour ce type de tâche. Chaque personne lauréate reçoit un montant de 4 000$[[9]](#footnote-9) ainsi qu’un parchemin reconnaissant sa contribution.

### Admissibilité

Le prix est attribué à des personnes exerçant depuis **au moins 5 années** un rôle d’encadrement d’étudiants et d’étudiantes de l’Université de Montréal durant les stages de formation en milieu professionnel. Ces personnes ne doivent pas être rémunérées par l’Université de Montréal pour cette tâche.

Exceptionnellement pour cette catégorie, il revient au responsable d’un programme d’étude ou à la direction d’une unité de soumettre le dossier de candidature. N’hésitez pas à proposer un candidat ou une candidate qui aurait déjà reçu un autre prix ou une récompense pour ce type de tâche. **Une seule candidature par programme d’études est admissible.**

Note : Les superviseurs et superviseures de stages, membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l’Université de Montréal, sont invités à soumettre leur dossier de candidature dans la catégorie « D », Prix aux chargé(e)s de cours, chargé(e)s d’enseignement de clinique, superviseur(e)s de stage et clinicien(ne)s enseignant(e)s.

### Critères de sélection

Le jury évaluera les dossiers pour l’excellence dans la tâche d’encadrement des stagiaires en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d’exemple) :

#### Excellence dans la tâche d’encadrement

* Accueil des stagiaires
* Rôle d’intégration professionnelle de l’étudiant(e) dans le milieu
* Capacité de prise en compte de la diversité des étudiant(e)s et de leurs besoins
* Relation pédagogique avec les étudiant(e)s
* Qualité de la rétroaction
* Soutien au développement des compétences professionnelles des stagiaires
* Rôle modèle comme professionnel

#### Stratégies mises en œuvre pour améliorer l’efficacité de l’encadrement et l’expérience étudiante

* Approches diversifiées et innovatrices dans l’encadrement
* Mesures de soutien pour la réussite étudiante
* Participation à des activités de perfectionnement professionnel portant sur l’encadrement

#### Participation à l’amélioration et à la promotion de l’encadrement

* Leadership pour la mise en place de projets afin d’améliorer l’encadrement des étudiants et étudiantes dans le milieu
* Participation à des comités sur l’apprentissage et l’enseignement dans son milieu ou à l’Université de Montréal
* Mentorat auprès de collègues
* Partage des pratiques d’encadrement et d’accompagnement de stagiaires dans son milieu ou à l’extérieur

### Présentation des candidatures

Le ou la responsable du programme d’étude ou la direction de l’unité doit constituer et de soumettre le dossier du candidat ou de la candidate.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée).  Section 2 : Énoncé de candidature.  Texte (maximum 1 500 mots) préparé par le ou la responsable du programme d’étude ou la direction de l’unité décrivant les raisons justifiant la candidature de la personne en s’appuyant sur les trois critères soit l’excellence dans la tâche d’encadrement, les stratégies mises en œuvre pour améliorer l’efficacité de l’encadrement et l’expérience étudiante et la participation à l’amélioration et à la promotion de l’encadrement, en considérant les indicateurs suggérés. Le texte doit mettre en valeur les réalisations du candidat ou de la candidate en donnant des exemples précis et mentionner le nombre total d’étudiant(e)s encadré(e)s par cycles d’études (1er, 2e, 3e cycles). Si disponibles, préciser les cours visés.  Section 3 : Sans objet.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur. |
| Pièces complémen-taires | Il est possible de joindre tout autre document qui permettrait de faire état des réalisations du candidat ou de la candidate relatives à l’encadrement des stagiaires incluant des témoignages d’anciens stagiaires ou des prix ou reconnaissances reçus pour cette tâche. |

# PRIX POUR UNE PÉDAGOGIE RESPECTUEUSE DES CULTURES ET DES SAVOIRS AUTOCHTONES

### Nature du prix

Le prix est décerné à une équipe ou à une personne, allochtone ou autochtone, pour souligner sa contribution exceptionnelle à l’enseignement universitaire dans un esprit de collaboration avec les Premiers Peuples et de reconnaissance des savoirs autochtones. Ce prix de 4 000 $[[10]](#footnote-10) est accompagné d’un parchemin libellé au nom de la personne ou de chacun des membres de l’équipe (selon le cas) en reconnaissance de leur contribution.

### Admissibilité

Sont admissibles, à titre individuel ou en équipe, les membres de l’Université de Montréal (personnel enseignant, personnel non enseignant, étudiants, étudiantes) impliqués dans le développement ou la prestation d’activités pédagogiques respectueuses des cultures et des savoirs autochtones.

#### Exemples d’activités :

* Formations basées sur une pédagogie respectueuse des cultures autochtones
* Création d’un continuum de réussite au premier cycle ou aux cycles supérieurs
* Décolonisation d’un cours ou d’un programme
* Tenue d’activités d’enseignement conjointes à l’Université de Montréal et avec une communauté autochtone partenaire, incluant les activités pratiques, comme les stages
* Mise en valeur des savoirs autochtones, de leur préservation et de leur utilisation appropriée
* Enseignement sur les approches à privilégier pour la collaboration avec les Premiers Peuples (par exemple, à travers des webinaires, des guides, la production de matériel pédagogique, etc.)
* Collaborations d’enseignement avec des personnes autochtones ou des organisations autochtones
* Toute autre initiative visant l’enseignement respectueux des cultures et des savoirs autochtones, avec des retombées avérées, en particulier du point de vue de l’expérience étudiante

### Critères de sélection

Les critères considérés pour l’attribution du prix seront les suivants :

* L’engagement dans une pédagogie respectueuse des cultures et des savoirs autochtones que l’activité met en œuvre
* Le caractère novateur de l’activité
* Les retombées de l’activité sur la réussite des étudiants et étudiantes
* La possibilité d’utilisation de l’activité par d’autres unités ou groupes
* Le potentiel de pérennité de l’activité

### Présentation des candidatures

La personne ou l’équipe est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues, la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne ou de l’équipe candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée). Dans le cas d’une équipe, indiquer les coordonnées de la direction de l’unité pour laquelle l’initiative a eu le plus d’impact.  Section 2 : Énoncé de candidature.  Texte (maximum 1 500 mots) présentant le matériel ou l’activitépédagogique et décrivant comment celle-ci répond aux critères de sélection énumérés précédemment en précisant notamment :   * Les publics ciblés * La problématique à l’origine de l’activité * La description de l’activité * Les éléments de pédagogie respectueuse des cultures et des savoirs autochtones inclus dans l’activité et/ou la nature de la collaboration avec des partenaires autochtones * Le caractère novateur de l’activité * L’impact de l’activité sur la réussite étudiante * La possibilité d’utilisation de l’activité par d’autres unités ou groupes * Le potentiel de pérennité de l’activité * Des commentaires et des témoignages d’étudiants et d’étudiantes, actuels ou anciens (par exemple, de la part de l’association étudiante ou d’un groupe d’étudiants) ou de partenaires (notamment autochtones). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen ou la doyenne se charge de cette demande pour éviter tout malaise.   Section 3 : Sans objet.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur. |
| Pièces complémen-taires | Note : Il est possible de joindre tout autre document qui permettrait de faire état des réalisations de la personne ou de l’équipe candidate relatives au déploiement d’une pédagogie respectueuse des cultures et des savoirs autochtones. |

# PRIX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE

### Nature du prix

Dans la catégorie « Développement durable et transition socioécologique», le prix d’excellence en enseignement est décerné tous les deux ans à une personne ou à une équipe de l’Université de Montréal pour souligner sa contribution à l’application des valeurs d’écoresponsabilité et de durabilité en enseignement. Ce prix de  4 000 $[[11]](#footnote-11) est accompagné d’un parchemin libellé au nom de la personne ou de chacun des membres de l’équipe (selon le cas) en reconnaissance de leur contribution.

### Admissibilité

Sont admissibles les membres de la communauté universitaire (personnel enseignant, personnel non enseignant, étudiants, étudiantes) impliqués de manière individuelle ou en équipe dans le développement, la planification ou la réalisation d’activités pédagogiques destinées à des étudiants et étudiantes de l’Université de Montréal. Ces activités, réalisées dans un programme de premier cycle ou des cycles supérieurs, créditées ou non, doivent mettre en application la Politique de développement durable de l’Université de Montréal, ses objectifs et ses principes directeurs ainsi que la planification stratégique en développement durable. Pour rappel, à travers sa politique, « l’Université de Montréal vise une réduction continue de son empreinte écologique; la réduction des inégalités sociales; la protection de l’environnement, de la biodiversité et du patrimoine; le développement de technologies respectueuses de l’environnement et des individus; et la constitution d’une communauté universitaire inclusive et écocitoyenne ». Le texte intégral de la Politique est disponible à l’adresse suivante :

<https://durable.umontreal.ca/fileadmin/durable/documents/adm10_50-Politique_developpement_durable.pdf>

Le Plan d’action en développement durable 2024-2029 est disponible à l’adresse suivante :

<https://durable.umontreal.ca/udd/bilans-et-rapports/>

Sans être limité aux activités pédagogiques qui portent sur le développement durable et la transition socio-écologique comme objet d’enseignement, le prix reconnaît la portée écoresponsable des activités pédagogiques, ainsi que leur contribution pour rendre plus durable l’enseignement universitaire.

### Critères de sélection

Les critères considérés pour l’attribution du prix seront les suivants :

* Le caractère novateur de l’activité
* La vision systémique mise de l’avant, sa portée intersectorielle, interdisciplinaire, intergénérationnelle
* Les liens avec la Politique institutionnelle de développement durable et la planification en développement durable de l’Université
* Les retombées sur la réussite des étudiants et étudiantes
* La possibilité d’utilisation du matériel ou de l’activité par d’autres unités ou groupes
* Le potentiel de pérennité au sein de l’Université
* L’originalité de la candidature

### Présentation des candidatures

La personne ou l’équipe candidate est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne ou de l’équipe candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée). Dans le cas d’une équipe, les coordonnées de la direction de l’unité pour laquelle l’initiative a eu le plus d’impact.  Section 2 : Énoncé de candidature.  Texte (maximum 1 500 mots) présentant le matériel ou l’activitépédagogique et décrivant comment celle-ci répond aux critères de sélection énumérés précédemment en précisant notamment :   * Les publics ciblés * La problématique à l’origine de l’activité ou du matériel * La description de l’activité * Le caractère novateur de la mesure ou de l’activité * Les liens avec la Politique institutionnelle de développement durable et la planification stratégique en développement durable * L’impact de l’activité sur la réussite étudiante * L'impact sur l’engagement étudiant dans la communauté * La possibilité d’utilisation de l’activité par d’autres unités ou groupes * Le potentiel de pérennité de l’activité * Des commentaires et des témoignages d’étudiants et d’étudiantes (actuels ou anciens) (par exemple, de la part de l’association étudiante ou d’un groupe d’étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen ou la doyenne se charge de cette demande pour éviter tout malaise.   Section 3 : Sans objet.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur. |
| Pièces complémen-taires | Note : Il est possible de joindre tout autre document qui permettrait de faire état des réalisations de la personne ou de l’équipe candidate concernant sa contribution à l’application des valeurs d’écoresponsabilité et de durabilité en enseignement. |

# PRIX POUR LE COENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE

### Nature du prix

Le coenseignement désigne le travail conjoint de deux personnes enseignantes ou plus, devant un même groupe étudiant, dans le cadre d’une activité de formation (cours, séminaire, atelier, etc.). Ce coenseignement constitue une opportunité d’interdisciplinarité, que l’Université de Montréal valorise comme une partie de son [engagement académique](https://www.umontreal.ca/engagement-academique/). Un prix est décerné pour souligner l’excellence des pratiques de coenseignement interdisciplinaire d’une équipe de personnes enseignantes. Ce prix de 4 000 $[[12]](#footnote-12) est accompagné d’un parchemin libellé au nom de chaque membre de l’équipe en reconnaissance de sa contribution.

### Admissibilité

Sont admissibles les membres de la communauté universitaire (personnel enseignant) impliqués dans la réalisation d’activités de coenseignement destinées à des étudiants et étudiantes de l’Université de Montréal. Qu’elles soient au premier cycle ou aux cycles supérieurs, les activités de coenseignement admissibles sont celles qui mobilisent plus d’une discipline. Bien que les candidatures d’équipes constituées de personnes de différentes unités académiques soient privilégiées, celles dont les membres de l’équipe proviennent d’un même département ou d’une même faculté non départementalisée seront aussi considérées.

### Critères de sélection

Les critères considérés pour l’attribution du prix seront les suivants :

* La diversité disciplinaire réunie dans l’activité de formation (cours, séminaire, atelier, etc.)
* La qualité de l’intégration des contributions disciplinaires des membres de l’équipe enseignante dans l’activité de formation
* Le caractère novateur de l’activité de formation
* Les retombées de la formule de coenseignement sur la formation et la réussite des étudiants et étudiantes
* La possibilité de transposition de la formule dans d’autres unités ou groupes
* Le potentiel de pérennité de l’activité et de sa formule

### Présentation des candidatures

L’équipe est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes des collègues, la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de l’équipe candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction des unités (facultés, départements) concernées par l’activité de coenseignement.  Section 2 : Énoncé de candidature.  Texte (maximum 1 500 mots) présentant l’activité de formation et en particulier comment le coenseignement est mené, en précisant notamment : Les profils des effectifs étudiantsLa problématique à l’origine de l’activitéLa description de l’activitéLe caractère novateur de l’activitéL’impact de l’activité sur la réussite étudianteLa possibilité d’utilisation de la formule par d’autres unités ou groupesLe potentiel de pérennité de l’activitéDes commentaires et des témoignages d’étudiants et d’étudiantes (actuels ou anciens) (par exemple, de la part de l’association étudiante ou d’un groupe d’étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen se charge de cette demande pour éviter tout malaise. Section 3 : Sans objet.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur. |
| Pièces complémen-taires | Document 1 : Un exemple de plan de cours.Document 2 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d’enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations.[[13]](#footnote-13) Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.Document 3 : Un curriculum vitae court (trois pages maximum) de chaque personne coenseignante, mettant en valeur leurs réalisations en enseignement. |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# PRIX POUR L’INNOVATION DANS L’UTILISATION DE L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE EN ENSEIGNEMENT

### Nature du prix

Un (1) prix est décerné à une personne enseignante, à une équipe enseignante ou à une unité (par exemple, un département ou une faculté) de l’Université de Montréal pour souligner son utilisation innovante des outils de l’IA générative dans l’une ou l’autres des facettes de l’enseignement à l’UdeM. Ce prix de 4 000 $[[14]](#footnote-14) est accompagné d’un parchemin libellé au nom de la personne enseignante, de chacun des membres de l’équipe ou de l’unité, en reconnaissance de sa contribution. Outre la personne ou l’équipe lauréate, les meilleures pratiques présentées dans les candidatures seront valorisées à travers les outils de diffusion du Centre de pédagogie universitaire de l’UdeM.

### Admissibilité

Sont admissibles les personnes enseignantes, les équipes et les unités de l’Université de Montréal ayant mis en place une utilisation originale, responsable et pédagogiquement pertinente d’un ou de plusieurs outils d’IA générative dans les activités d’enseignement, que ce soit au premier cycle ou aux cycles supérieurs. Les équipes peuvent comprendre des membres du personnel enseignant (professeures et professeurs, chargées et chargés de cours, auxiliaires d’enseignement) ainsi que des professionnelles et des professionnels ayant collaboré au déploiement de l’utilisation de l’IA générative présentée.

### Critères de sélection

Les critères considérés pour l’attribution du prix seront les suivants :

* La pertinence pédagogique de l’utilisation des outils d’IA générative dans des situations d’apprentissage ou d’évaluation (formative, sommative) des apprentissages
* L’utilisation responsable des outils d’IA générative
* L’amélioration de l’expérience d’apprentissage des étudiants et étudiantes et la rétroaction des étudiant(e)s à cet égard
* La pérennité de la démarche
* Le rayonnement de la démarche (publication, communication, etc.)
* La possibilité d’utilisation de la démarche par d’autres unités ou groupes

### Présentation des candidatures

La personne enseignante, l’équipe ou l’unité est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues, la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne ou de l’équipe candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée). Dans le cas d’une équipe, indiquer les coordonnées de la direction de l’unité pour laquelle l’initiative a eu le plus d’impact.  Section 2 : Énoncé de candidature.  Texte (maximum 1 500 mots) présentant l’utilisation de l’outil d’IA générative en enseignement, en décrivant comment celle-ci répond aux critères de sélection énumérés précédemment en précisant notamment : Le contexte qui a motivé la démarcheLa description de l’utilisation de l’outil d’IA générative, en précisant :ses objectifsses caractéristiques principalesla population étudiante cibléeles situations d’enseignement ou d’évaluation concernéesles ressources qui ont été utilisées (financières, humaines, etc.)les impacts sur l’expérience d’apprentissage des étudiantes et étudiantsDes commentaires et des témoignages des personnes étudiantes (par exemple, de la part de représentants de l’association étudiante). Il est suggéré que la direction du département ou le décanat se charge de cette demande pour éviter tout malaise.Le suivi réalisé ou envisagéLe potentiel de transfert vers d’autres unités ou contextes Section 3 : Sans objet.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur. |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# PRIX POUR L’INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES

Dans la vaste majorité des programmes d’études de l’Université de Montréal, il est possible d’enrichir sa formation d’une expérience d’études à l’international dans le cadre d’un programme d’échanges, d’un stage, d’une école d’été, d’un séjour de recherche, d’une cotutelle de thèse ou encore pour des activités de formation à distance ou des mobilités virtuelles. Certaines unités développent aussi des modalités d’ouverture aux étudiant(e)s internationaux, aux cycles supérieurs par exemple, qui contribuent à l’internationalisation des cohortes d’étudiant(e)s de l’UdeM. Plus de 1 000 personnes étudiantes profitent chaque année de l’une ou l’autre de ces opportunités. Des ententes bilatérales leur ouvrent les portes de grandes universités des cinq continents et leur permettent de découvrir leur domaine d’études sous un angle différent. Le Prix de l’internationalisation des programmes s’inscrit dans la volonté de l’Université de Montréal d’encourager l’internationalisation de ses programmes de formation.

### Nature du prix

Un (1) prix est décerné à une personne enseignante, à une équipe d’enseignants ou à une unité (programme, département ou faculté) de l’Université de Montréal pour souligner la réalisation d’activités d’internationalisation d’un programme, d’un cours ou d’une formation qui favorisent l’ouverture des étudiants et des étudiantes à d’autres réalités universitaires et culturelles. Le prix de 4 000 $[[15]](#footnote-15) est accompagné d’un parchemin libellé au nom de l’enseignant, de chacun des membres de l’équipe ou de l’uni[t](#_bookmark20)é (selon le cas) pour souligner cette contribution.

### Admissibilité

Sont admissibles les enseignants, les enseignantes ou une équipe d’enseignants membres réguliers du personnel enseignant, les chargé(e)s de cours ayant obtenu leur probation ainsi que toute unité ayant réalisé un projet ou un ensemble d’activités significatives en matière de développement international au cours des trois dernières années dans un programme de premier cycle ou aux cycles supérieurs. Les projets et les activités peuvent avoir été initiés il y a plus de trois ans. L’équipe d’enseignants peut être composée d’enseignants de plusieurs unités qui ont œuvré dans une perspective interdisciplinaire.

Exemples d’activités d’internationalisation :

* Création d’une école d’été à l’étranger ou d’une école d’été internationale sur le campus, en collaboration avec un établissement universitaire partenaire
* Création d’un cheminement international au premier cycle ou aux cycles supérieurs
* Création d’un double diplôme
* Création d’un programme de formation à distance intégrant des activités en présentiel
* Tenue de séminaires doctoraux conjoints à l’UdeM et dans un établissement partenaire
* Toute autre initiative visant l’internationalisation d’un programme d’études avec des retombées avérées, en particulier du point de vue de l’expérience étudiante

### Critères de sélection

Les principaux critères considérés pour l’attribution du prix sont les suivants :

* Le caractère novateur du projet
* Les retombées sur l’expérience d’apprentissage des étudiants et des étudiantes et sur le développement de nouvelles modalités pédagogiques
* L’évaluation des retombées par l’unité académique
* L’utilisation possible de la démarche par d’autres unités ou groupes
* La diffusion de la démarche auprès du public cible, de la communauté universitaire ou, plus largement, sur la scène universitaire internationale (couverture de presse, participation à des entrevues, etc.)

### Présentation des candidatures

La personne ou l’équipe d’enseignants est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne ou de l’équipe candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée), ou de la part du doyen ou de la doyenne (s’il s’agit d’une faculté non départementalisée). Dans le cas d’une équipe, indiquer les coordonnées de la direction de l’unité pour laquelle l’initiative a eu le plus d’impact.  Section 2 : Énoncé de candidature.  Texte (maximum 1 500 mots) qui met en évidence la qualité de la réalisation selon les critères de sélection énumérés précédemment en décrivant, notamment : Le contexte qui a donné naissance au(x) projet(s)Les objectifs du ou des projetsLa description du ou des projets en précisant les éléments suivants :réalisationnom des membres de l’équipe et leur rôleressources financières requises et source du financementclientèles ciblées et atteintesimpacts sur l’apprentissage des étudiants et étudiantessuivi envisagé du ou des projetspotentiel de transfert du ou des projets pour d’autres unités Section 3 : Sans objet.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur. |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# PRIX AUX DOCTORANT(E)S ET AUX STAGIAIRES POSTDOCTORAUX CHARGÉ(E)S DE COURS

### Nature du prix

Un (1) prix d’excellence en enseignement est décerné soit à un doctorant, une doctorante ou un(e) stagiaire postdoctoral de l’Université de Montréal pour souligner sa contribution exceptionnelle à l’enseignement dans le cadre de charges de cours. La personne lauréate reçoit un montant de 4 000 $[[16]](#footnote-16) ainsi qu’un parchemin reconnaissant sa contribution.

### Admissibilité

Sont admissibles les doctorants et doctorantes ainsi que les stagiaires postdoctoraux de l’Université de Montréal **qui ont complété au moins deux charges de cours**.

### Critères de sélection

Le jury évaluera les dossiers en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d’exemple) :

#### Excellence dans la tâche d’enseignement

* Habiletés d’enseignement
* Intérêt pour l’enseignement
* Stimulation des étudiants et étudiantes
* Relation enseignant(e)/étudiants-étudiantes
* Qualité de l’encadrement
* Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

#### Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l’efficacité de son enseignement

* Approches pédagogiques
* Matériel didactique (plan de cours, note de cours, activités pédagogiques, etc.)
* Prise en compte des difficultés d’apprentissage des étudiants et étudiantes
* Mesures de soutien pour la réussite des étudiants et étudiantes
* Participation à des activités de perfectionnement professionnel

#### Collaboration à l’amélioration de l’enseignement dans son unité

* Collaboration à la conception de cours
* Collaboration à des comités sur l’enseignement et l’apprentissage
* Collaboration à la réalisation de projets pédagogiques dans l’unité
* Collaboration à l’animation pédagogique dans l’unité

### Présentation des candidatures

La personne est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiants, des collègues ou sa direction d’unité ou de faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne candidate.  Important : Ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée).  Section 2 : Énoncé de la personne candidate.  Texte présentant votre vision et votre philosophie en regard de l’enseignement et décrivant comment celles-ci s’incarnent de façon novatrice et originale dans votre pratique (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples qui permettent aux membres du jury de bien juger des réalisations.  Section 3 : Liste des cours pour les trois dernières années (incluant l’année en cours) en précisant les titres des cours et les profils des effectifs étudiants.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur de la personne candidate. |
| Pièces complémen-taires | Document 1 : Un exemple de plan de cours.  Document 2 : Un rapport synthèseobtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d’enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuelsde chacune de ces prestations.[[17]](#footnote-17) Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.  Document 3 : Une présentation de votre cheminement dans les études de doctorat ou postdoctorales incluant la manière dont les charges de cours s’intègrent dans votre parcours (max. 1 page). |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# PRIX AUX AUXILIAIRES D’ENSEIGNEMENT

### Nature du prix

Un (1) prix est décerné à un ou une auxiliaire d’enseignement de l’Université de Montréal pour souligner sa contribution remarquable au soutien des étudiants et étudiantes et à la mission d’enseignement de l’institution. Le lauréat ou la lauréate reçoit un montant de 4 000 $ [[18]](#footnote-18) accompagné d’un parchemin en reconnaissance de sa contribution.

### Admissibilité

Sont admissibles les étudiantes et étudiants inscrits à l’Université de Montréal ayant été embauchés à titre d’auxiliaires d’enseignement pendant au moins deux trimestres au cours des deux dernières années.

### Critères de sélection

Les critères[[19]](#footnote-19) visent à évaluer l’excellence dans les tâches de monitorat, de démonstration, d’animation, de charges de travaux pratiques, de supervision de laboratoire ou de correction. Les principaux critères considérés pour l’attribution du prix seront les suivants (les indicateurs sont fournis à titre d’exemple) :

#### Clarté des explications données durant un cours, un laboratoire ou une rencontre individuelle avec un étudiant ou une étudiante

* Résumer ou faire ressortir l’essentiel de la présentation de la personne enseignante
* Spécifier les concepts-clés à réviser
* Illustrer ces concepts avec des exemples, donner des explications supplémentaires au besoin
* Stimuler les étudiantes et étudiants à trouver eux-mêmes les réponses

#### Disponibilité et accessibilité

* Rendre les étudiants et étudiantes à l’aise pour poser leurs questions
* Répondre aux étudiants et étudiantes de manière respectueuse

#### Efficacité

* Répondre aux besoins des étudiants et étudiantes à l’intérieur des heures de travail allouées

#### Intérêt pour la pédagogie universitaire

* Participer à des activités de formation pédagogique, conférences, lectures, etc.

### Présentation des candidatures

La personne est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues, des professeurs ou la direction de son unité ou de sa faculté.

### Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca). Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.

### Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 17 mars 2025 (minuit)

### Éléments devant faire partie du dossier

|  |  |
| --- | --- |
| Formulaire de candidature  (Annexe A) | Section 1 : Identification de la personne candidate.  Important : ne pas oublier d’inclure les coordonnées de la direction de l’unité, du service ou du département (s’il s’agit d’une faculté départementalisée).  Section 2 : Énoncé de la personne candidate.  Texte présentant votre intérêt pour la tâche d’auxiliaire, l’étendue de votre expérience comme auxiliaire d’enseignement et ce que vous avez mis en œuvre pour vous acquitter de vos responsabilités (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits, en faisant ressortir vos forces en regard de ces critères et en fournissant des exemples concrets.  Section 3 : Liste des cours pour les trois dernières années (incluant l’année en cours) en précisant les titres des cours et les profils des effectifs étudiants.  Section 4 : L’appui à la candidature par la direction de l’unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l’honneur de la personne candidate. |
| Pièces complémen-taires | Document 1 : Le ou les plans des cours auxquels vous avez été associé.  Document 2 : Le plan d’une séance.  Document 3 : Échantillon de matériel didactique produit (exercices, tests, présentations PowerPoint, site web, etc.). **Important : la limite pour l’ensemble de l’échantillon est de 25 pages. Au-delà de ce nombre, la documentation supplémentaire ne sera pas considérée dans l’évaluation du dossier.** |

### Aucune annexe supplémentaire n’est acceptée

# MODALITÉS D’ATTRIBUTION DES PRIX

Les candidatures sont évaluées par des jurys présidés par des membres de la direction de l’Université et composés entre autres de lauréats et de lauréates de prix d’excellence. Les délibérations des jurys demeurent confidentielles et seuls les membres ont accès aux dossiers.

# DATES IMPORTANTES

**Date limite pour la transmission du dossier**: lundi 17 mars 2025, minuit

**Annonce des noms des lauréats et lauréates**: semaine du 21 avril 2025

**Remise des prix :** Événement organisé par le VRAÉÉ (27 août 2024)

# INFORMATION

François Barnabé-Légaré

Conseiller principal aux études

Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études

[francois.barnabe-legare@umontreal.ca](mailto:francois.barnabe-legare@umontreal.ca)

****

# Annexe A. Formulaire de candidature

|  |
| --- |
| 1. Identification de la personne ou de l’équipe candidate – à remplir pour toutes les catégories   Important : ces informations sont obligatoires. Toute information manquante entraînera le rejet de la candidature |
| Personne candidate ou personne contact pour l’équipe candidate  Nom :       Prénom :  Titre de fonction :       Matricule (à l’exception de la catégorie E) :  Faculté ou unité :  Téléphone (faculté ou unité) :       Adresse courriel :  Titre de la catégorie du prix (*ex. A. Professeur(e)s – enseignement*) :  S’il y a lieu, nom et titre de fonction des personnes avec lesquelles vous déposez votre candidature :      Nom du directeur ou de la directrice du département ou de l’unité :  Adresse courriel du directeur ou de la directrice du département ou de l’unité : |
| 1. Énoncé de la personne ou de l’équipe candidate (max. 1 500 mots) – à remplir pour toutes les catégories   Pour les détails de l’énoncé SVP vous référer aux pages 1 à 22 du *Guide de mise en candidature*. |
|  |
| 1. Liste des cours ou de stages pour les trois dernières années (incluant l’année en cours) en précisant les titres des cours ou des stages et les profils des effectifs étudiants – à remplir pour les catégories A, B, D, K et L |
|  |
| 1. Attestation sur l’honneur sur l’appui de la candidature par la direction de l’unité, du département ou du service – à remplir pour toutes les catégories   L’attestation sur l’honneur signifie que la personne candidate a reçu l’appui de sa direction pour sa mise en candidature, et remplace de fait les lettres d’appui. Une vérification sera effectuée le cas échéant. |
| Par la présente, je soussigné(e)  Nom : Prénom :  Atteste sur l’honneur que toutes les informations relatives à mon dossier de candidature sont exactes, et que ma candidature est appuyée par la direction de mon unité.  Signature (électronique ou à la main)  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : |

### Rappel

* Les personnes ou les équipes candidates sont invitées à prendre connaissance du *Guide de mise en candidature pour les Prix 2025 d’excellence en enseignement*.
* Une fois rempli, ce formulaire doit être enregistré et transmis (avec, au besoin, les pièces complémentaires, selon la catégorie) au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l’adresse [prixenseignement@recto.umontreal.ca](mailto:prixenseignement@recto.umontreal.ca)  
  Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF**.
* Toutes les propositions respectant les conditions d’admissibilité seront évaluées par un jury, selon une série de critères précisés dans le guide. Pour connaître les conditions d’admissibilité se rapportant à votre catégorie, svp vous référer aux pages 1 à 26 du *Guide de mise en candidature pour les Prix 2025 d’excellence en enseignement*.
* Date limite pour soumettre une candidature :**17 mars 2025 à** **minuit. Aucune candidature ne sera admise au-delà de cette date.**

1. Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l’UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique. [↑](#footnote-ref-1)
2. Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox ([www.umontreal.ca/evaluez](http://www.umontreal.ca/evaluez)) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l’adresse [evalcours@cpu.umontreal.ca](mailto:evalcours@cpu.umontreal.ca). Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d’évaluation. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l’UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique. [↑](#footnote-ref-3)
4. Au besoin, vous obtiendrez le taux de diplomation moyen ainsi que la durée moyenne des études dans les programmes concernés en communiquant avec M. Olivier St-Laurent, conseiller en intelligence d'affaires à la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle, à l’adresse [olivier.st-laurent.2@umontreal.ca](mailto:olivier.st-laurent.2@umontreal.ca). Précisez le programme ou les programmes pour lesquels vous désirez obtenir les données. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l’UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique. [↑](#footnote-ref-5)
6. Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox ([www.umontreal.ca/evaluez](http://www.umontreal.ca/evaluez)) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l’adresse [evalcours@cpu.umontreal.ca](mailto:evalcours@cpu.umontreal.ca). Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d’évaluation. [↑](#footnote-ref-6)
7. Le montant est imposable. [↑](#footnote-ref-7)
8. Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox ([www.umontreal.ca/evaluez](http://www.umontreal.ca/evaluez)) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l’adresse [evalcours@cpu.umontreal.ca](mailto:evalcours@cpu.umontreal.ca). Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d’évaluation. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le montant est imposable. [↑](#footnote-ref-9)
10. Le montant est imposable. Le ou les lauréats pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique. [↑](#footnote-ref-10)
11. Le montant est imposable. Le ou les lauréats pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique. [↑](#footnote-ref-11)
12. Le montant est imposable. Le ou les lauréats pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique. [↑](#footnote-ref-12)
13. Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox ([www.umontreal.ca/evaluez](http://www.umontreal.ca/evaluez)) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l’adresse [evalcours@cpu.umontreal.ca](mailto:evalcours@cpu.umontreal.ca). Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d’évaluation. [↑](#footnote-ref-13)
14. Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l’UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique. [↑](#footnote-ref-14)
15. Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l’UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique. [↑](#footnote-ref-15)
16. Le montant est imposable. [↑](#footnote-ref-16)
17. Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox ([www.umontreal.ca/evaluez](http://www.umontreal.ca/evaluez)) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l’adresse [evalcours@cpu.umontreal.ca](mailto:evalcours@cpu.umontreal.ca). Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d’évaluation. [↑](#footnote-ref-17)
18. Le montant est imposable. [↑](#footnote-ref-18)
19. Inspirés des critères utilisés à l’University of Toronto at Scarborough <https://www.utsc.utoronto.ca/ctl/utsc-teaching-awards> [↑](#footnote-ref-19)